



Une initiative de la Plateforme de Lutte contre la Précarité énergétique, gérée par la Fondation Roi Baudouin.

Auteur(s): Bart Delbeke - Universiteit Antwerpen, Sandrine Meyer - ULB



En 2013, environ 14% des ménages belges consacraient une part trop importante de leur revenu aux dépenses énergétiques. A cela s'ajoute environ 4% de ménages qui restreignent leur consommation. Les revenus les plus faibles, les locataires, les ménages isolés, les familles monoparentales, les seniors sont les plus touchés. Le baromètre présente des données par Région et analyse les tendances.

[Télécharger le baromètre de la précarité énergétique](#)

(Pas de version papier disponible, uniquement téléchargeable)

Lire ce qui en est dit dans le communiqué de presse de la FRB:

« Un ménage sur 5 est confronté à la précarité énergétique »

Le premier Baromètre de la Précarité énergétique, qui sera désormais publié régulièrement, indique que 14% des ménages belges consacrent une part trop importante de leur revenu disponible aux dépenses énergétiques. S'ajoutent à cela 4,6% de ménages qui y consacrent beaucoup moins que les ménages vivant dans une situation semblable. Il y a de plus 3 % de ménages qui déclarent, de manière subjective, avoir des difficultés à chauffer leur logement correctement.

En conclusion, ce sont au total 21,3% des ménages (plus d'un sur cinq) qui sont confrontés à la précarité énergétique. Le Baromètre de la Précarité énergétique est la première réalisation de la Plateforme de lutte contre la Précarité énergétique récemment créée et gérée par la Fondation Roi Baudouin. La Plateforme réunit des acteurs sociaux et parties prenantes concernés par la problématique, qui peuvent ensemble faire la différence, et elle veut



rassembler toute l'expertise disponible dans ce but. Elle n'est le porte-parole d'aucun groupe d'intérêt et elle agit en toute autonomie.

Elle réunit entre autres :

- des acteurs (producteurs, fournisseurs et gestionnaires de réseaux) actifs sur les différents créneaux du marché de l'énergie (électricité, produits pétroliers, produits gaziers, charbon);
- des organisations représentatives et associations de la société civile (syndicats, associations de lutte contre la pauvreté, sociétés de logement social, associations environnementales);
- des CPAS et les unions de villes et de communes;
- des représentants des consommateurs, des propriétaires, des locataires;
- des experts du monde académique.

Concrètement, la Plateforme mesurera l'ampleur et l'impact de la pauvreté énergétique et cherchera à en identifier les causes. Elle repérera et diffusera aussi de bonnes pratiques riches en enseignements, en Belgique comme à l'étranger. Un de ses objectifs est de réaliser au moins une action coordonnée par an, avec des résultats concrets et visibles. Pour cela, il sera évidemment essentiel de stimuler le dialogue entre tous ces acteurs. Enfin, la Plateforme mènera une réflexion prospective sur de nouveaux développements et formulera des recommandations pour les pouvoirs publics et d'autres acteurs.

Le comité d'experts de la Plateforme a défini 4 actions prioritaires à mener en 2016 et 2017. Elles aboutiront à des recommandations concrètes pour les décideurs. Les 4 thèmes identifiés sont :

1. L'amélioration de la performance énergétique des logements sociaux, privés et publics
2. La simplification et un modèle unique de la facture d'énergie
3. Le tarif social
4. Les compteurs collectifs

La méthodologie du Baromètre

Avant toute chose, il est important de mesurer correctement l'ampleur d'une problématique. Le nouveau Baromètre de la Précarité énergétique utilise une méthode unique, qui a été développée par l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université d'Anvers (UA).

Pour pouvoir tenir compte de la complexité de la problématique, le Baromètre s'appuie sur 3 indicateurs synthétiques:

1. Le premier indicateur cherche à mettre en lumière la situation de ménages qui consacrent une part jugée trop importante de leurs revenus aux dépenses énergétiques. C'est



l'indicateur de précarité énergétique mesurée ou PEm.

2. Le deuxième indicateur s'intéresse à la situation inverse, où certains ménages préfèrent restreindre leur consommation d'énergie en dessous d'un seuil jugé acceptable pour vivre dignement, pour ainsi éviter d'avoir des dépenses énergétiques trop élevées par rapport à leurs revenus. C'est l'indicateur de précarité énergétique cachée ou PEc.

3. Le dernier indicateur cherche à mettre en évidence une troisième tendance, nettement plus subjective, mais qui existe bel et bien, montrant le nombre de ménages qui considèrent avoir des problèmes pour faire correspondre leurs factures d'énergie à leurs moyens financiers. C'est l'indicateur de précarité énergétique ressentie ou PEr.

Principaux résultats

En 2013, 14% des ménages belges consacraient une part trop importante de leur revenu disponible aux dépenses énergétiques. Il s'agit mensuellement d'un « excès » de 61 euros par rapport au montant jugé acceptable et payable.

Les ménages qui ne disposent pas de revenus du travail sont manifestement plus vulnérables à la précarité énergétique que d'autres ménages. Mais même des ménages avec un ou deux revenus du travail ne sont pas l'abri de soucis. 9% des ménages disposant d'un revenu du travail vivent ainsi dans la précarité énergétique mesurée (PEm) et plus de 4% d'entre eux sont confrontés aux autres formes de précarité énergétique (PEc et PEr).

À côté d'eux, on note encore un pourcentage restreint (moins de 2%) de ménages qui vivent dans la précarité énergétique mesurée (PEm) bien qu'ils disposent de deux revenus du travail.

En ce qui concerne l'indicateur de pauvreté énergétique cachée, dans 4,6% des ménages, les dépenses énergétiques sont sensiblement plus faibles que dans ceux qui vivent dans une situation semblable. Par mois, ils paient environ 94 euros de moins que les ménages de référence.

Selon l'indicateur subjectif, 5,7% des ménages déclarent éprouver des difficultés à chauffer leur logement. Un nombre restreint de ces ménages (2,9% seulement) se retrouvent dans les indicateurs objectifs. Cela amène le nombre total de ménages qui sont confrontés de fait ou potentiellement à la précarité énergétique à 21%, soit une famille belge sur cinq.

L'évolution des indicateurs fait apparaître que la situation ne s'est pas améliorée depuis 2009. En Wallonie et en Flandre surtout, la précarité énergétique subjective a fortement augmenté et de plus en plus de ménages ont des difficultés à payer leur facture de chauffage.

Il est remarquable qu'au moins 43% des ménages touchés par une des trois formes de



précarité énergétique ne sont pas reconnus comme « en risque de pauvreté ». Cela s'explique parce que le risque de pauvreté ne tient compte que des revenus, alors que les indicateurs de pauvreté énergétique prennent également en considération d'autres facteurs, comme le coût du logement ou le poids de la facture énergétique.

Les familles monoparentales – dont 80% ont une femme à leur tête – sont particulièrement vulnérables aux différentes formes de précarité énergétique, tout comme les isolés et les ménages comportant un seul senior. Les seniors isolés sont souvent confrontés à une baisse importante de leurs revenus tout en devant continuer à chauffer un logement surdimensionné par rapport à leurs besoins.

Des différences entre Régions

Les indicateurs livrent un certain nombre de spécificités régionales assez marquantes. Dans la Région de Bruxelles-Capitale par exemple, la précarité énergétique cachée est beaucoup plus élevée que dans les deux autres Régions. Le constat général veut cependant que la précarité énergétique cachée soit plus élevée dans les zones les plus densément peuplées. Cela ne vient pas seulement du fait que les locataires sont plus touchés par la précarité énergétique que les propriétaires, mais aussi du fait que les isolés et les familles monoparentales sont davantage représentés dans les villes.

En Région wallonne et en Flandre, l'indicateur subjectif de précarité énergétique a connu une augmentation sensible entre 2009 et 2013. Sur ce plan, la Région bruxelloise a enregistré une diminution.

La Région wallonne enregistre le taux le plus élevé de ménages touchés et le plus grand écart par rapport au seuil de dépenses jugé « acceptables ».

